

DECRET N°2012-334 DU 02 OCTOBRE 2012

portant ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 30 juillet 2012 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement de la route des pêches au Bénin (tronçon Cotonou-Adouanko).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi 2012-35 du 19 septembre 2012 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 30 juillet 2012 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement de la route des pêches au Bénin (tronçon Cotonou-Adouanko).
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

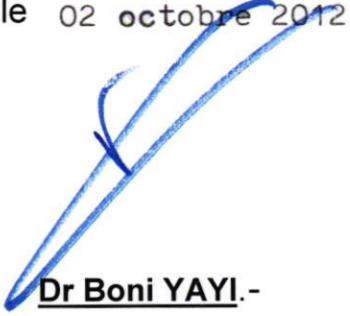
DECRETE :

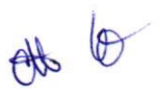
Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt d'un montant de douze milliards (12 000 000 000) de francs CFA signé à Cotonou le 30 juillet 2012 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement de la route des pêches au Bénin (tronçon Cotonou-Adouanko) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 octobre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI.-

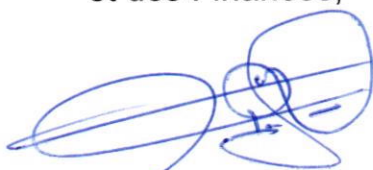


Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



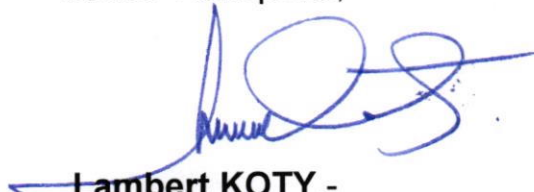
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Lambert KOTY.-

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MEF4 MTPT4 AUTRES MINISTERES 24-
SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3-
UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-

